

CHARTRE ÉTHIQUE DES MAISONS DE VIN SUR

# LA LOYAUTÉ DES PRATIQUES

En lançant une démarche collective sur la responsabilité sociétale des Maisons de vin, l'objectif est bien de balayer l'ensemble des sept domaines autour desquels se construit cette démarche au sein de l'entreprise : gouvernance de l'entreprise, droits de l'homme, relations et conditions des travail, environnement, loyauté des pratiques, questions relatives aux consommateurs, communautés et développement local.

S'il appartient à chaque entreprise de construire sa stratégie RSE, en fonction de ses priorités, de l'analyse de ses forces et faiblesses, de ses enjeux et ses parties prenantes, le travail mené collectivement au sein de l'UMVIN a montré que la loyauté des pratiques entre opérateurs de la filière était une pierre angulaire de la démarche. Cet engagement constitue un mouvement essentiel pour affirmer et conforter la responsabilité sociétale des Maisons de vin, d'abord au sein de la filière pour aller ensuite au-delà.

Cette Charte éthique a pour but de traduire cet engagement moral de nos entreprises, qui est partie intégrante d'une démarche plus large, celle de s'engager et progresser sur l'ensemble des domaines de la RSE.



**L'enjeu de cette Charte est de venir préciser les pratiques loyales que les Maisons de vin s'engagent à mettre en œuvre dans leurs relations avec leurs partenaires au sein de la filière vin.**

Elle repose sur la conviction qu'un comportement éthique dans la

conduite des affaires repose sur la loyauté de ces pratiques, qui sont un élément clé pour le développement d'une filière durable dans ses trois dimensions : économique, sociale et environnementale.

En souscrivant à cette charte éthique, nos Maisons de vin s'engagent à les mettre en œuvre pour elles-mêmes mais également à en assurer la promotion auprès de tous les autres interlocuteurs au sein de la filière.

# UN ENGAGEMENT EN CINQ POINTS

## 1 Lutter contre la corruption

La corruption se définit comme l'agissement par lequel une personne investie d'une fonction déterminée, publique ou privée, sollicite ou accepte un don, une offre ou une promesse en vue d'accomplir, retarder ou omettre d'accomplir un acte entrant, d'une façon directe ou indirecte, dans le cadre de ses fonctions.

### L'ENTREPRISE :

- Identifie les risques de corruption au niveau des fonctions commerciales, achats, prescripteurs ;
- Sensibilise ses parties prenantes (salariés, clients, fournisseurs, ...) à la prévention de la corruption ;
- Met en œuvre les moyens de contrôle et de lutte contre la corruption.

## 3 Concurrence loyale

Les Maisons de vin partagent l'idée que le respect d'une concurrence loyale garantit à la fois les intérêts des consommateurs et des entreprises, en assurant des pratiques commerciales harmonieuses.

### L'ENTREPRISE :

- Respecte la réglementation en matière de droit de la concurrence, en préservant les modes d'action collectifs et coopératifs entre acteurs de la filière ;
- S'engage sur la conformité des produits qu'elle commercialise, afin d'exclure toute fraude à caractère commercial ;
- S'engage à alerter ses structures professionnelles à des fins de médiation, si elle constate des pratiques de concurrence déloyale.

## 2 Adopter un engagement politique responsable

Les Maisons de vin participent, directement ou collectivement, à des processus politiques publics ou à des actions de lobbying en direction des décideurs publics, par exemple dans le cadre de leurs engagements au sein des structures professionnelles ou interprofessionnelles.

### L'ENTREPRISE :

- Adopte des pratiques loyales et transparentes et exclut toute démarche volontaire telle que manipulation, chantage, intimidation ou désinformation ;
- Veille à ce que ses membres disposant de mandats de représentation collective, publics ou privés, à l'extérieur de l'entreprise servent l'intérêt collectif au titre duquel ils exercent ce mandat pour éviter tout conflit d'intérêt.

## 4 Promouvoir la responsabilité sociétale dans la chaîne de valeur

Les Maisons de vin doivent exercer leur responsabilité sociétale au sein de leur entreprise mais, au-delà, promouvoir, à la fois par leurs actions et leur exemplarité, la responsabilité sociétale dans la chaîne de valeur.

### L'ENTREPRISE S'APPUIE POUR CELA :

- Sur la formation interne à la RSE et à sa mise en œuvre ;
- Sur la promotion de la RSE vis-à-vis de ses clients et ses fournisseurs ;
- Sur une relation client-fournisseur équilibrée et transparente.

## 5 Respecter les droits de propriété

Les Maisons de vin respectent les innovations ou les créations d'autres organisations, publiques ou privées, en les utilisant en toute transparence et sans s'approprier les bénéfices tirés de ces droits.

### L'ENTREPRISE S'ENGAGE :

- A ne pas tirer bénéfice, de manière indue et délibérée, de droits de propriété détenus par d'autres (contrefaçon, usurpation, piratage, etc) ;
- A respecter les indications géographiques, les marques et modèles, les brevets et droits d'auteur ;
- A respecter les données qui lui sont communiquées (cahiers des charges, recettes, ...), y compris les données personnelles protégées au titre du RGPD.



**Les Maisons  
de Vin sont  
représentées  
par leurs  
syndicats  
régionaux de  
négoce en vin,  
réunis au sein  
de l'Union des  
Maisons et  
Marques de Vin.**

**UMVIN**  
Union des Maisons & Marques de Vin

**CONTACT**

10 rue Pergolèse. F - 75116 Paris. Tel + 33 (0) 1 4522-7573  
[contact@umvin.com](mailto:contact@umvin.com)